COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 19.01.2014

35/2013

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis Rapport-préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 2'400'000.- au maximum pour la rénovation de l'aula du collège de Montreux-Est et la création d'un ascenseur et réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet "Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances"

Président :	Chiaradia Florian (Les Verts)
Membres :	René Chevalley (UDC)
	Florian Despond (PLR)
	Mario Gori (SOC)
	Carole Grangier (PLR)
	Yanick Hess (PLR)
	Anthony Huys (SOC)
	Vincent Tschopp (ML)
	Lionel Winkler (PLR)
	Michel Zulauf (SOC)

Votre commission s'est réunie le mercredi 8 janvier à 19h30 dans le bâtiment du collège de Montreux-Est, en présence de M. Feissli, Municipal en charge du dossier, du Chef du service des domaines et bâtiments et de son adjoint, MM. Sentinelli et Mahon, ainsi que des mandataires d'Archi-DT, MM. Filippone et Fabbiani.

Présentation du projet par Archi-DT

En préambule, les mandataires nous expliquent leur projet et le contexte dans lequel il a été développé. Selon les souhaits exprimés par la Municipalité, le Bureau ainsi que la CCO, plusieurs éléments ont dû être pris en compte:

- le réemploi de l'aula du collège Montreux-Est,
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (ascenseur, passages larges),
- un aménagement modulaire répondant à trois types d'utilisateurs: le Conseil communal, les écoles (120 places) ainsi que les sociétés locales (130 places).

Après l'examen de plusieurs variantes, Archi-DT a opté pour un parterre doté de 134 places, dont 100 adaptées aux besoins du Conseil communal et pourvues de sièges pivotants et de tablettes.

Selon le souhait de la CCO, chaque emplacement est doté d'une tablette rabattable et verrouillable, d'un dispositif de vote électronique et de branchements techniques. D'autre part, un couloir de passage derrière les sièges permettra la circulation des personnes dans le rang, y compris lorsque des personnes y auront pris place. Ce dernier choix conduit à ramener la capacité de l'aula de 270 actuellement à 134 places, ce qui semble toutefois parfaitement convenir à l'ensemble des utilisateurs de la salle.

Quant à l'avant-scène, plusieurs variantes d'aménagement ont été étudiée, en collaboration avec la CCO. Les mandataires ont finalement opté pour un système à double plateaux, coulissants sous la scène lorsqu'inutilisés. Il est prévu que cet espace soit occupé à l'avant par la Municipalité, surélevée de 15 cm par rapport au parterre, tandis que la Présidence prendrait place à l'arrière, sur un second plateau davantage surélevé (30 cm).

Discussion

Après cet exposé, les commissaires prennent la parole. Le débat porte sur la capacité de la salle réduite qui résultera de ces travaux de rénovation: pour certains, le nombre de places offert est insuffisant pour l'usage scolaire.

C'est pourquoi un des commissaire s'étonne de l'espacement prévu entre les rangs. Pour lui, chaque emplacement étant doté d'un micro, les conseillers n'auront plus besoin de se lever, et par conséquent, les rangs pourraient être davantage resserrés.

Dans le but d'augmenter la capacité est alors évoquée la possibilité d'installer la régie prévue à l'arrière de la salle sur un balcon, permettant de libérer de la place dans la salle. Les mandataires ne semblent toutefois pas convaincus de l'efficacité de cette intéressante proposition.

La répartition des sièges du parterre (49 à gauche, 51 à droite) interpelle également la commission: que se passerait-il si la configuration politique venait à changer ? Il nous est assuré que la disposition des sièges pourrait être adaptée sans grande difficulté, ceux-ci étant fixés sur un système de rails.

Au niveau financier, la commission s'interroge sur les 250'000 frs concernant l'audio-visuel, sonorisation, etc, une somme perçue comme excessive par beaucoup. Les mandataires justifient le montant par le nombre de fonctionnalités élevées qu'assumera cet équipement, notamment le vote électronique, qui à lui seul coûte 104'000 frs.

Le débat porte ensuite sur l'intégration de l'ascenseur dans le bâtiment. Les mandataires sont fiers de présenter une solution qui permette de desservir de manière optimale tous les étages du bâtiment, sans obstruer de manière trop importante les flux dans le bâtiment. A la suite d'une question, il est par ailleurs indiqué à la commission que l'utilisation de l'ascenseur sera réservée, et que par conséquent, seules les personnes munies d'une clé y

auront accès.

A la fin de la présentation, il est donné aux commissaires la possibilité d'examiner le prototype du fauteuil prévu pour les Conseillers. Beaucoup s'étonnent de la tablette, particulièrement étroite (45 cm): il est alors assuré que la version finale aura une largeur comparable à celles en place dans la salle actuelle (55 cm).

Examen du préavis

Après avoir pris congé des mandataires s'ouvre une discussion générale sur le préavis. La commission s'interroge alors sur la pertinence du choix du lieu et du type de salle nécessaire au fonctionnement du Conseil communal.

Pour l'un des commissaires, il ainsi regrettable qu'on ne prévoit pas dans le bâtiment ex-Held ou ailleurs, une salle exclusivement dédiée au Conseil communal. Une situation qui se rencontre dans beaucoup de communes, et qui fait la fierté de celles-ci.

Pour la Municipalité et la CCO, le choix de l'aula résulte de raisons historiques: le Conseil communal siège dans cette salle depuis la fusion de 1962. Par ailleurs, aucune alternative durable et efficace ne s'offre aujourd'hui dans notre commune. Les constructions sur la parcelle ex-Held devront déjà répondre à nombre de besoins, et ne sont de toute manière pas d'actualité pour le moment. D'ailleurs, même si le préavis est accepté, rien n'empêchera dans 10 ou 15 ans de concevoir un nouveau projet de salle tenant compte des possibilités du moment.

Après la localisation, la discussion porte sur les modalités d'aménagement de l'aula. La question de la mixité retient tout particulièrement l'attention de la commission. Pour beaucoup, une salle répondant également à des besoins scolaires fait sens: il n'est pas souhaitable que le Conseil communal siège dans une salle par trop luxueuse. Ce d'autant plus que l'aula du collège, vétuste et non conforme aux normes ECA, doit être rénovée prochainement, et que dans le montant du préavis, la Municipalité nous assure que seuls 400'000 frs sont alloués aux équipements directement en lien avec le Conseil communal.

Quant aux besoins des écoles, certains commissaires s'interrogent sur la capacité de la salle à y répondre. Pour eux, le nombre de places exigées par la direction de l'établissement (120) ne correspond pas une utilisation optimale de la salle dans le cadre scolaire. C'est pourquoi, tout en étant conscient qu'une augmentation de la capacité de l'aula ne permettrait plus la circulation des personnes entre les rangs, un commissaire déposera un amendement qui porterait le nombre de sièges de 134 à 160.

Souhaits de la commission

Avant de passer au vote, les commissaires examinent les particularités techniques et abordent la disposition de l'avant-scène. Le choix de placer la Présidence à l'avant suscite quelques réflexions. En particulier interpelle la faible visibilité de la Présidence, cachée derrière la Municipalité. C'est pourquoi, après discussion avec le représentant de la Municipalité et les architectes, il est convenu de surélever davantage le plateau de la

Présidence et d'abaisser celui de la Municipalité au niveau du sol de l'aula.

Par ailleurs, un commissaire remarque qu'aucun siège n'est prévu pour l'éventuel rapporteur de minorité aux côtés de la Présidence. Il estime donc qu'une quatrième place devrait être aménagée. Jugeant la remarque pertinente, les commissaires ainsi que les mandataires soutiennent cette idée.

Amendement

Amendement de Yanick Hess

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de l'aula du collège de Montreux-Est *avec une capacité de 160 places au minimum* et de création d'un ascenseur décrits dans le présent préavis ;

C'est par 1 oui, 7 non et 2 abstentions que l'amendement est refusé

1 oui, 7 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

En conclusion, c'est par 9 oui et 1 abstention que la commission vous recommande de prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport - préavis No 35/2013 de la Municipalité du 29 novembre 2013
relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif
d'un montant de Fr. 2'400'000.- au maximum pour la rénovation de l'aula
du collège de Montreux-Est et la création d'un ascenseur, et réponse à la
motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet « Pour des locaux adaptés,
équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du
Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances »,
ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de l'aula du collège de
Montreux-Est et de création d'un ascenseur décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de
Fr. 2'400'000.- au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum par le compte de

fonctionnement 352.3312 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet ;
6. d'adopter la réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet « Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances ».

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Chiaradia Florian (Les Verts)